

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Territoires d'Industrie

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs (Banque des territoires, BPI, Business France...), de la Région dans le cadre de sa compétence économie, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire. L'Etat a confié aux Régions le pilotage de ce dispositif.

A l'occasion du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, le Premier Ministre a annoncé la liste des 124 territoires d'industrie (aujourd'hui 136), dont 17 situés en Région Auvergne Rhône-Alpes, vers lesquels plus de 1,3 milliards d'euros seront orientés prioritairement.

Parmi eux, le territoire d'industrie « Vienne Condrieu » composé de Vienne Condrieu Agglomération et des communautés de communes Entre Bièvre et Rhône, du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon et des Vallons du Lyonnais a été retenu par l'Etat. Ce territoire a par ailleurs été désigné « pilote » par la Région Auvergne Rhône-Alpes, bénéficiant ainsi d'une contractualisation accélérée.

Le Comité de projet chargé du suivi local du dispositif est animé par un binôme élu et industriel désigné par la Région : il s'agit de Thierry Kovacs et Michel Beal, PDG de l'entreprise Beal.

Une contractualisation interviendra à travers la formalisation d'un projet de territoire industriel, articulé notamment autour des questions d'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie, des enjeux de formation et de développement des compétences, de l'existence et de l'accessibilité des infrastructures (transport, numérique, foncier ...) et des services au public, d'innovation et de croissance des entreprises et de simplification administrative.

Ce contrat sera signé par les porteurs du projet de territoires représentés par les présidents des intercommunalités et les acteurs industriels impliqués dans le projet ainsi que par le représentant de l'Etat, le président du Conseil régional, les opérateurs et les partenaires associés. Le processus de contractualisation pourra être itératif, avec la signature d'un contrat cadre complété ensuite par avenant avec des fiches actions par opération et/ou par intercommunalité.

Les termes des engagements ainsi que les fiches actions seront présentés lors d'un prochain Conseil Communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Interministérielle du 11 février 2019,

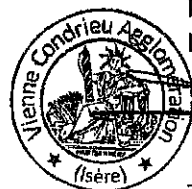
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la participation de Vienne Condrieu Agglomération au dispositif Territoires d'Industrie.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

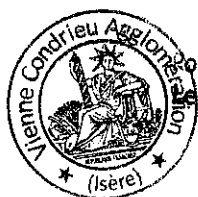
Conseil Communautaire du 26 mars 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 28 MARS 2019
et a été publiée le 28 MARS 2019

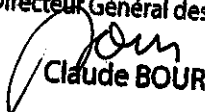


Pour extrait certifié conforme
Le Président

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat